

**PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 17 mars 2022**

Affiché le 22 mars 2022

Nombre de Conseillers : 15 – En exercice : 13
Date de convocation du Conseil Municipal : 10 mars 2022
Présents : 12
Votants : 12

L'an deux mil vingt et deux, le dix-sept Mars, à dix-huit heures trente minutes,
Les membres du Conseil municipal de la Commune de Le Vigeant (Vienne), se sont réunis au nombre prescrit par la loi, à la salle des Pradelles en séance ordinaire, sur la convocation qui leur a été adressée par le maire, sous la Présidence de Monsieur Pierre GOURMELON, Maire.

Étaient présents : Mr GOURMELON Pierre, Mme LAURENDEAU Corinne, Mr VIOLETTE Jean-François, Mr SCHERHAG Jacques, Mr GIRAUD Olivier, Mr BONNEAU Jean-Michel, Mme HUGUENOT Cindy, Mme PLISSON Yolande, Mr MICHAUD Philippe, Mr PAILLET Pascal, Mr LEBAS Michel, Mme LOMBARD Anne-Marie.

Absent excusé : Mr LEVAILLANT David,

Mme PLISSON Yolande a été élue secrétaire de séance

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance à 18h30

✓ **Approbation du procès-verbal de la réunion du 24 février 2022**

Monsieur le Maire demande à l'assemblée si des remarques sont formulées sur le contenu du procès-verbal. Pas de remarque.

Le procès-verbal est adopté à la majorité.

Ordre du Jour :

VAL DE VIENNE SENSATIONS : Délibération

- La SEM : Nomination des représentants de la commune au conseil d'administration

La Société d'Economie Mixte SEM « Val de Vienne Sensation » a été officiellement constituée le 8 mars dernier. Le président est Jean-Marie BATLE Maire de Mouterre-sur-Blourde et le Vice-Président Guillaume MARTIN Maire de Luchapt.

Cette structure a pour but de gérer les différentes activités dans le cadre de Val de Vienne Sensation. Elle travaille actuellement sur le dossier de l'appel à concurrence de la CCVG pour la gestion des activités nautiques de la base de Chardes.

Il convient de désigner les représentants de la commune, Monsieur le Maire propose de nommer :

Mr Jean-François VIOLETTE et Mr Olivier GIRAUD, qui acceptent, ayant suivi l'affaire depuis son début.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la proposition de Monsieur le Maire de nommer Jean-François VIOLETTE et Olivier GIRAUD représentants au Conseil d'administration de la SEM.

Délibération 2022/03-17/017 : VAL DE VIENNE SENSATIONS _ La SEM : Nomination des représentants de la commune au conseil d'administration

La Société d'Economie Mixte SEM « Val de Vienne Sensation » a été officiellement constituée le 8 mars dernier. En présence de Monsieur le Sous-Préfet, Monsieur le Président de la CCVG ainsi que les Privées et les Communes.

Cette structure a pour but de gérer les différentes activités dans le cadre de Val de Vienne Sensation.

Il convient de désigner les représentants de la commune, ayant suivi l'affaire depuis son début, Monsieur le Maire propose de nommer :

Mr Jean-François VIOLETTE et Mr Olivier GIRAUD, qui acceptent,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **Accepte** la proposition de Monsieur le Maire de nommer Jean-François VIOLETTE et Olivier GIRAUD représentants au Conseil d'Administration de la SEM
- **Charge** Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération

PARC DE L'ENVOL : Délibérations

- Achat des installations du parc accrobranches et Tyroliennes de la Société ARBRESO
 - o Montant global de la transaction - 136 000 €

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'un mail envoyé par Franck MONTIEL ce jour, nous confirme son accord pour la vente des installations du parc accrobranches ainsi que les 2 tyroliennes pour le montant total de 136 000 €.

Monsieur le Maire propose de solliciter des aides pour cette acquisition.

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire, celui-ci propose de passer au vote.

Après délibération et vote à main levée : 12 pour, le Conseil Municipal, accepte la proposition de rachat de l'acquisition des installations de Monsieur MONTIEL pour un montant de 136 000 €

Délibération 2022/03-17/018 : PAR DE L'ENVOL _ Achat des installations du parc accrobranches et Tyroliennes de la Société Arbréso_ Montant global de la transaction 136000€

Suite à plusieurs échanges, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'un mail envoyé par Franck MONTIEL ce jour, nous confirme son accord pour la vente des installations du parc accrobranches ainsi que les 2 tyroliennes pour le montant total de 136 000 €.

Bien entendu, le règlement n'interviendra que lorsque toutes les conditions de bon fonctionnement des installations seront réalisées. Cela implique la remise des matériels dans l'état où ils se trouvaient à la fin de l'activité de Arbréso.

Le montant de 136 000€ sera réparti en 2 soit :

- 56 000€ TTC (TVA à 20%) part Arbréso
- 80 000€ sans TVA part Oxygene

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire, celui-ci propose de passer au vote.

Après délibération et vote à main levée : 12 pour, le Conseil Municipal :

- **Accepte** la proposition de rachat de l'acquisition des installations de Monsieur MONTIEL pour un montant de 136 000 €
- **Prévoir** les crédits nécessaires au budget 2022
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaire à cette transaction
- **Charge** Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération.

- o Demande de subvention

Monsieur le Maire précise que cette acquisition peut faire l'objet de demande de subventions au titre des programmes suivants : Conseil Départemental en ACTIV2 et 3 ; Fonds de concours de la CCVG selon le plan de financement ci-dessous :

DEPENSES	MONTANT TTC	RECETTES	MONTANT TTC
Installation d'accrobranche et des 2 tyroliennes	136 000€	Conseil départemental au titre de Activ3 (11.98%)	16.300€
		Conseil départemental au titre de Activ2 (25%)	34 000 €
		Fonds de concours de la CCVG (4.69%)	6 379 €
		Autofinancement (58.33%)	79 321€
TOTAL	136 000 €	TOTAL	136 000 €

Le Conseil municipal adopte le plan de financement et charge Monsieur le Maire de déposer le dossier de demande de subvention et l'autorise à signer toutes les pièces afférentes à ladite demande.

Délibération 2022/03-17/019 : PAR DE L'ENVOL _ Achat des installations du parc accrobranches et Tyroliennes de la Société Arbréso_ demande de subvention

Vu l'accord du Conseil Municipal pour l'acquisition des installations du parc accrobranches et des 2 tyroliennes pour montant total de 136 000€.

Monsieur le Maire précise que cette acquisition peut faire l'objet de demande de subventions au titre des programmes suivants : Conseil Départemental en ACTIV2 et 3 ; Fonds de concours de la CCVG selon le plan de financement ci-dessous :

DEPENSES	MONTANT TTC	RECETTES	MONTANT TTC
Achat de l'Installation du parc accrobranches et des 2 tyroliennes	136 000€	Conseil départemental au titre de Activ3 (11.98%)	16.300€
		Conseil départemental au titre de Activ2 (25%)	34 000 €
		Fonds de concours de la CCVG (4.69%)	6 379 €
		Autofinancement (58.33%)	79 321€
TOTAL	136 000 €	TOTAL	136 000 €

Après délibération Le Conseil municipal à l'unanimité :

- **Adopte** le plan de financement
- **Charge** Monsieur le Maire de déposer le dossier de demande de subvention
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes à cette affaire.
- **Autorise** Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération
 - o Dénonciation des conventions d'occupation entre Arbreso et L'Isle-Jourdain et entre Arbreso et Le Vigeant
 - o Nouvelle Convention avec L'Isle-Jourdain
 - o Inventaire des matériels et documents réglementaires

Monsieur Le Maire informe le Conseil qu'il sera nécessaire de dénoncer les conventions d'occupation qui nous lie à ARBRESO et celle qui lie ARBRESO et l'ISLE-JOURDAIN.

Il faudra une nouvelle convention avec la mairie de l'ISLE-JOURDAIN

L'achat des installations deviendra effectif lorsque l'inventaire des matériels aura été réalisé et qu'il sera conforme à l'exploitation de l'accrobranches et des tyroliennes.

- Gestion du parc, animation
 - o Création Association

Monsieur Le Maire informe qu'il va être nécessaire de créer une association pour la gestion et l'exploitation du site du Parc de l'Envol.

BATIMENT : Délibération

- Nouveau tarif de location de la salle des Pradelles suite à la non utilisation de la véranda

Monsieur Jacques SCHERHAG informe que le dossier de l'expert de l'assurance AXA suit son cours.

Vu les demandes pour la location de la Salle des Pradelles et vu que les travaux nécessaires pour la remise en état de la véranda vont prendre plusieurs mois, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de faire des travaux de mise en sécurité afin de rendre la véranda accessible pour les utilisateurs.

Le Conseil municipal approuve la proposition de Monsieur le Maire de faire des travaux de mise en sécurité de la véranda et dit que le tarif de la location restera donc inchangé.

Délibération 2022/03-17/020 : BATIMENT _ Nouveau tarif de location de la salle des Pradelles suite à la non utilisation de la véranda

Vu les demandes pour la location de la Salle des Pradelles,

Vu que le dossier de l'expert de l'assurance AXA suit son cours,

Vu que les travaux nécessaires pour la remise en état de la véranda vont prendre plusieurs mois,

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de faire des travaux de mise en sécurité afin de rendre la véranda accessible pour les utilisateurs.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- **Approuve** la proposition de Monsieur le Maire de faire des travaux de mise en sécurité de la véranda le temps d'avoir l'accord des assurances pour la réalisation travaux de remise en état
- **Dit** que le tarif de la location restera donc inchangé
- **Charge** Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération
- **Autorise** à signer toutes les pièces nécessaires à la poursuite de cette affaire

TERRAIN : Délibération

- Chemin de Saint-Liguaire approuve le bornage du Géomètre

Vu la délibération 2021/20-01/06_CHEMINS COMMUNAUX_ demande achat

Vu le rapport de l'enquête publique du 09 au 26 avril 2021

Vu la délibération 2021/30-06/78_VOIRIE_CHEMINS RURAUX_ Saint Liguaire demandant l'intervention du géomètre pour établir les nouvelles parties.

Vu la délibération 2021/27-10/95_TERRAIN _Vente d'une partie du chemin de Saint-Liguaire – tarif

Le chemin communal a été borné, le 27 octobre 2021 par le Géomètre d'ABSCISSE de Montmorillon, en présence de Mr SCHERHAG 3ème Adjoint au Maire, ainsi que Messieurs KRUSE et LETERTRE.

Monsieur le Maire propose d'approuver le bornage. (Plan annexé)

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve le bornage de la société ABSCISSE et charge Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération et l'autorise à signer toutes les pièces nécessaires à la poursuite de cette affaire

Délibération 2022/03-17/021 : TERRAIN _ Chemin de Saint-Liguaire approuve le bornage du Géomètre

Vu la délibération 2021/20-01/06_CHEMINS COMMUNAUX_ demande achat

Vu le rapport de l'enquête publique du 09 au 26 avril 2021

Vu la délibération 2021/30-06/78_VOIRIE_CHEMINS RURAUX_ Saint Liguaire demandant l'intervention du géomètre pour établir les nouvelles parties.

Vu la délibération 2021/27-10/95_TERRAIN _Vente d'une partie du chemin de Saint-Liguaire – tarif

Le chemin communal a été borné, le 27 octobre 2021 par le Géomètre d'ABSCISSE de Montmorillon, en présence de Mr SCHERHAG 3ème Adjoint au Maire, ainsi que Messieurs KRUSE et LETERTRE.

Monsieur le Maire propose d'approuver le bornage. (Plan annexé)

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- **Approuve** le bornage de la société ABSCISSE
- **Charge** Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération
- **Autorise** à signer toutes les pièces nécessaires à la poursuite de cette affaire

SYNDICAT ENERGIES VIENNE : Délibération

- Transfert de la compétence optionnelle « Bornes de recharge de véhicule électrique » au Syndicat Energies Vienne
- Arrêter les modalités dont le stationnement gratuit pour au moins 2 ans

Notre commune a bien délibéré le 17/09/2014 pour transférer sa compétence IRVE au Syndicat ENERGIES VIENNE.

Aucune délibération n'est donc attendue suite à ce courrier.

Monsieur Le Maire précise qu'il va y avoir un lancement pour un marché public d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour aider le Syndicat ENERGIES VIENNE à formaliser un schéma directeur de déploiement de bornes de recharge pour véhicules électriques à l'échelle de toutes les communes lui ayant transféré la compétence IRVE.

Notre commune fera partie du périmètre de l'étude qui sera réalisée entre janvier et juin 2022.

Fin de l'ordre du Jour : 19 h 08

QUESTIONS DIVERSES :

- **Adhésion 2022 à la Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Nuisibles de la Vienne**
L'étude de cette demande sera effectuée lors de notre commission « budget ».
- **Villes et villages Fleuris. Dossier de candidature 2022**
Ce label évolue et Monsieur Le Maire propose que l'on y réfléchisse afin de proposer notre candidature...
Il sera nécessaire de consulter l'agent en charge des espaces verts.
- **Service incendie, aide financière à l'installation des bâches**

La commune n'est pas totalement en conformité avec ses obligations en matière de lutte contre l'incendie dont il faut poursuivre les installations.
Les agriculteurs sont obligés d'installer une bâche à incendie lors de la construction d'un bâtiment.
Il est proposé d'étudier les dépôts de permis de construire en lien avec nos obligations et éventuellement proposer une aide à la création de pose de ces bâches.

- **Lire en transat**

Nous proposons la date du jeudi 26 mai 2022 (A voir avec Sandrine à la bibliothèque)

- Mme PLISSON informe de la commémoration du samedi 19 mars pour le 60^{ème} anniversaire du cessez le feu d'Algérie
12 h 45 dépôt d'une gerbe au monument aux morts.
Il a été évoqué le 80^{ème} anniversaire du 4 août 1944 – 4 août 2024 : il va falloir reprendre le dossier suite à la visite du Colonel SASTRE.
- Monsieur Jean-François VIOLETTE informe le Conseil que le chemin Port de Salles à Bourpeuil est ouvert ; reste à voir au niveau du Ryz de Lachetat.

Fin de la séance : 19 h 25